

2007/8525 - REGLEMENT INTERIEUR A L'USAGE DES ETUDIANTS DE L'ECOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS, DES ELEVES DE LA CLASSE PREPARATOIRE ET DES INSCRITS AUX COURS DE PRATIQUES PLASTIQUES AMATEURS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La fusion de l'ancienne Ecole d'Arts Appliqués et de l'Ecole nationale des Beaux-arts s'est matérialisée par une installation de la nouvelle école sur le site des Subsistances le 13 mars 2007.

A l'occasion de la rentrée 2007/2008, le Règlement intérieur de l'ENBA, en date de juin 2001, doit être adapté à ce nouveau contexte et à cette nouvelle configuration pédagogique :

- la création, à côté des deux diplômes nationaux sanctionnant le cycle long, le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, option Art et option Design, de trois nouveaux diplômes de cycle court, les Diplômes Nationaux d'Arts et Techniques, options design graphique, design de produits et design textile.

- l'harmonisation des diplômes européens et la délivrance des crédits ECTS (European Credits Transfer System)

La classe Préparatoire située dans les locaux de la Mairie du 5^e arrondissement et les cours de Pratiques Plastiques Amateurs dispensés dans les 2^e, 5^e et 6^e arrondissements étant deux entités sous la direction de l'ENBA, leurs règlements intérieurs doivent être également actualisés. »

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

Les règlements intérieurs de l'ENBA, enseignement supérieur, de la classe Préparatoire de l'ENBA et des cours de Pratiques Plastiques Amateur de l'ENBA sont approuvés.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN